



Conseil Populaire 68 pour l'Abolition des
Dettes Publiques (CP68)

Le, 18 SEP. 2014

Objet : votre lettre ouverte

Madame, Monsieur,

Suite aux différentes lettres ouvertes que vous nous avez fait parvenir, je tiens par la présente à vous apporter un certain nombre d'éléments de réponse.

Vous parlez d'un manque de transparence dans les prises de décisions et dans la communication en matière de gestion de la dette de la collectivité. La réalité démontre cependant que nous avons toujours fait preuve d'une grande transparence dans tous nos actes de gestion en général et en particulier lorsqu'il est question de gestion de la dette de la collectivité.

En effet, toutes les décisions prises en matière de gestion de la dette font systématiquement l'objet d'un rapport au Conseil Municipal, il s'agit de documents publics consultables à tout moment sur le site internet de la Ville de Mulhouse, ces documents sont également communiqués sur simple demande.

A l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) organisé chaque année en amont de l'élaboration du budget annuel, un document détaillé permet d'obtenir une vision très précise de l'état et de la structure de la dette de la collectivité. Ce document est débattu en séance publique du conseil municipal, consultable par internet et communiqué sur simple demande.

En outre, à l'occasion du vote du budget primitif (en début d'exercice) et du compte administratif (au mois de juin de chaque année), un document budgétaire complet permet d'obtenir de façon exhaustive toutes les données qui caractérisent la dette de la collectivité. Là encore il s'agit de documents publics consultables et communicables à tout demandeur.

Il en va de même de la dette garantie par la collectivité au bénéfice des organismes HLM qui fait l'objet systématiquement d'une analyse financière très scrupuleuse avant d'être débattue en séance publique du conseil municipal. L'état détaillé de la dette garantie se trouve également intégré dans les documents publics précités. Je vous précise que la Caisse des Dépôts et Consignations fait régulièrement un rapport sur la situation financière des bailleurs sociaux.

Vous trouverez en pièces jointes un exemplaire de l'ensemble de ces documents, leur lecture vous permettra certainement de constater que toutes les informations auxquelles

vous faites régulièrement référence dans vos lettres ouvertes sont effectivement disponibles en toute transparence.

Pour ce qui est du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de février 2012 auquel vous faites référence. Je vous invite à lire en détail ce rapport, vous constaterez ainsi qu'il contient tous les éléments d'explications relatives aux conditions dans lesquelles nous avons été amenés à souscrire des emprunts structurés. Là encore il s'agit de documents publics ayant fait l'objet d'une présentation et d'un débat en séance publique du conseil municipal et qui sont aisément consultables et communiqués sur simple demande. Vous trouverez également ce document en annexe.

J'ajoute que je me rends disponible à tout moment pour recevoir en Mairie sur rendez-vous et individuellement les personnes qui le demandent et je réponds à chaque fois que mon emploi du temps le permet à toutes les sollicitations qui me parviennent de tel ou tel organisme souhaitant organiser un débat sur la question de la gestion financière de la collectivité.

Comme vous pouvez le constater, le processus de décision et de communication que nous mettons en œuvre en matière de gestion financière de la collectivité dans le respect de la réglementation qui nous encadre répond parfaitement à la volonté de transparence qui est la vôtre. Tout un chacun peut aisément disposer d'informations très détaillées sur la structure et le volume de la dette de la collectivité.

Il est évidemment possible d'aller encore plus loin pour permettre aux citoyens de comprendre et de s'approprier de façon plus approfondie encore les mécanismes et les enjeux de la gestion de la collectivité. Ce sera notamment l'un des débats du futur sommet de la Ville qui sera organisé au mois d'octobre 2014.

L'Adjoint délégué

Philippe MAITREAU